

## PLAN D'ACTION 2009-2011

### Pour un meilleur partage de la voie publique



## MOT DU MAIRE



Chers amis,

Nous avons le plaisir de vous présenter le Plan d'action 2009-2011 découlant du Plan de transport de Saint-Laurent, qui a été adopté lors de la séance du 2 juin dernier.

En parcourant le présent document, vous serez à même de constater que ce plan cristallise notre volonté de voir un partage plus équitable de la voie publique entre tous les modes de déplacement, et ce, en ayant toujours à l'esprit de préserver la qualité de vie et d'assurer la sécurité des citoyens.

J'aimerais porter à votre attention que ce qui a caractérisé notre démarche au cours des deux dernières années ce sont la **consultation**, la **concertation** et la **collaboration**.

→ **Consultation** : Nous avons consulté les résidents dès le tout début du processus afin de pouvoir inclure leurs préoccupations dans notre analyse.

→ **Concertation** : Nous avons pris le temps de faire des rencontres sectorielles sur des problématiques précises pour trouver des solutions, par exemple avec les résidents du secteur Toupin dans le dossier du prolongement du boulevard Cavendish.

→ **Collaboration** : Nous avons travaillé de concert avec nos partenaires. À cet égard, nous faisons figure de pionniers en ayant pris soin d'arrimer notre plan d'action à celui de la Société de transport de Montréal, une première dans l'élaboration d'un plan local de déplacement.

Je crois de tout cœur que ce plan d'action contient de bonnes nouvelles pour tous les citoyens, quel que soit le mode de transport qu'ils privilégient.

Bonne lecture!

Le maire de Saint-Laurent,  
**Alan DeSousa, FCA**

## Rappel du contexte et de la démarche

En 2007, l'arrondissement de Saint-Laurent s'est engagé à produire un plan directeur de transport dans le cadre de l'exercice de planification stratégique Stratégie Saint-Laurent 2007-2009. Cet engagement coïncidait avec l'invitation lancée aux arrondissements par la Ville de Montréal, dans la foulée de l'élaboration du Plan de transport de Montréal, à se doter d'un plan de déplacement local.

Dans un souci de bien comprendre les enjeux et d'impliquer toutes les parties prenantes, l'élaboration du Plan de transport de Saint-Laurent a débuté par une

démarche de consultation sous la forme d'ateliers de travail publics et de groupes de discussion auxquels ont été conviés les résidents, les citoyens corporatifs et les partenaires des milieux institutionnel et communautaire.

Vint ensuite la préparation du portrait diagnostic du territoire, qui a permis de faire certains constats, en plus de dégager des problématiques en matière de transport et des pistes de solution pour y remédier. Cette étape fut suivie de l'élaboration des stratégies d'intervention desquelles ont découlé un certain nombre d'actions. Celles-ci sont regroupées dans un plan d'action triennal qui est l'objet principal du présent document.

**Sécurité, qualité de vie, cohabitation des modes de transport : la combinaison gagnante !**

Avec l'adoption de son Plan de transport, l'arrondissement de Saint-Laurent vise de manière générale à favoriser une meilleure cohabitation de tous les modes de déplacement sur la voie publique. Le plan tient compte des caractéristiques propres au territoire de Saint-Laurent, du développement projeté et de la néces-

sité d'intégrer aux projets résidentiels et industriels la desserte par transport en commun et les modes de déplacement actifs (marche et vélo). L'aménagement de quartiers « verts » est également l'une des solutions proposées pour protéger la sécurité et la qualité de vie de la population vivant dans les secteurs résidentiels.

Conçu selon trois grands axes d'intervention, le Plan d'action triennal met principalement l'accent à court terme et à moyen terme sur l'augmentation de l'offre de transport en commun, les usages collectifs de l'auto, l'amélioration des conditions de déplacement à pied, le développement du réseau cyclable, une meilleure gestion des déplacements des camions, l'optimisation de l'utilisation du réseau routier et la révision de la gestion du stationnement.

Le Plan de transport de Saint-Laurent est compatible avec les grandes orientations du Plan de transport de Montréal, lequel vise notamment « à assurer les besoins de mobilité de tous les Montréalais, en faisant de notre agglomération un endroit agréable où vivre ainsi qu'un pôle économique prospère et respectueux de son environnement ».

## Faits saillants sur Saint-Laurent

**Superficie :** 43 km<sup>2</sup>

**Population :** 86 681

**Profil économique :**

Deuxième pôle d'emploi majeur à l'échelle de la grande région métropolitaine, après le centre-ville de Montréal, avec 110 000 emplois et 3500 entreprises.

**Nombre de déplacements quotidiens en lien avec le territoire :**

400 000 (tous modes de transport confondus)

**Développement prévu au cours des prochaines années :**

5300 unités d'habitation et 1 million de mètres carrés de bâtiments à vocation industrielle et commerciale

# AXE I – TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACTIFS

Quatre stratégies d'intervention ont été développées en lien avec l'axe I :

## 1.1 Augmenter l'offre de transport en commun

### ➔ À retenir

- Plan d'action de la STM arrimé au Plan de transport de Saint-Laurent
- Bonification de l'offre de service
- Mesures prioritaires pour les autobus sur les artères
- Évaluation en continu des besoins

L'arrondissement de Saint-Laurent et la Société de transport de Montréal présentent un plan d'action **conjoint** visant l'amélioration de la desserte dans plusieurs secteurs où les besoins sont importants, notamment dans les quartiers industriels et sur les circuits où l'achalandage est élevé. **Il s'agit d'une première dans le contexte de l'élaboration d'un plan local de déplacements.**

Plusieurs mesures ont déjà été mises en place en 2009 comme l'allongement de la plage horaire entre les deux périodes de pointe sur les lignes 72 Alfred-Nobel (Technoparc) et 174 Côte-Vertu Ouest et l'amélioration de la fréquence aux heures de pointe sur la ligne 70 Bois-Franc.

À moyen terme, on prévoit des mesures prioritaires pour autobus sur certaines artères, la mise en place d'autobus articulés sur l'axe Côte-Vertu et l'évaluation des besoins futurs en vue du prolongement du boulevard Cavendish et de la construction de la nouvelle bibliothèque sur le boulevard Thimens.

Enfin, à plus long terme, on souhaite le prolongement de la ligne 2 (orange) de deux stations après la station Côte-Vertu et la création d'un pôle de transport en commun intermodal (train/métro/bus) à proximité de l'actuelle gare de train de banlieue Bois-Franc.

## 1.2 Favoriser les usages collectifs de l'automobile et la gestion des déplacements

### ➔ À retenir

- Meilleur service d'autopartage
- Promotion du Centre de gestion des déplacements

Cette stratégie vise à augmenter sur le territoire le nombre de points de chute de l'entreprise Communauto, un service d'autopartage. L'arrondissement souhaite aussi encourager les abonnements corporatifs en devenant lui-même membre de Communauto pour les déplacements ponctuels des employés municipaux dans le cadre de leur travail.

Quant à la gestion des déplacements, on souhaite mieux faire connaître aux citoyens corporatifs les services du Centre de gestion des déplacements, qui offre toute une gamme de services afin d'assurer l'accès des travailleurs aux pôles d'emplois laurentiens, et ce, dans une optique de transport durable.

## 1.3 Améliorer les conditions de déplacement à pied pour tous

### ➔ À retenir

- Marquage permanent
- Meilleure signalisation en zone scolaire
- Prévention des traverses illicites

Conformément à la Charte du piéton de Montréal, le Plan de transport de Saint-Laurent comprend la mise en œuvre d'un plan local d'action en faveur du piéton, incluant l'accessibilité universelle.

Des mesures visibles permettant d'améliorer les conditions de déplacement à pied seront mises en place aux cours des prochaines années et comprendront entre autres :

- Du marquage permanent aux abords des écoles, dans les corridors scolaires et pour certaines intersections à forte affluence piétonne.
- L'implantation de traverses en deux temps à certains endroits stratégiques.
- La mise en place de signaux sonores pour non-voyants.

- L'implantation de mesures décourageant les traverses illicites sur les artères.
- La construction de trottoirs et de débarcadères pour autobus dans le secteur industriel.
- L'ajout de feux clignotants 30 km/h et de panneaux de signalisation en zone scolaire.
- La construction d'un passage à niveau pour les piétons dans le secteur Montpellier.



## 1.4 Favoriser l'usage du vélo

### ➔ À retenir

- Nette amélioration du réseau cyclable au cours des prochaines années

Saint-Laurent, avec l'aide de la Ville de Montréal, entend décupler son réseau cyclable actuel. Celui-ci passera en effet de 8,2 km en 2008 à 82 km sur un horizon de 10 ans.

En plus d'être relié à celui de l'île, le réseau de voies cyclables complet projeté par Saint-Laurent vise à accroître la desserte des principaux points de service de transport en commun, des établissements publics, et des secteurs résidentiels, commerciaux et industriels (incluant le secteur du Technoparc). Les principaux axes où l'on vise l'implantation du réseau cyclable sont les suivants : O'Brien, Toupin, Cavendish, Sainte-Croix, Poirier, et Thimens. De nouveaux stationnements pour vélos sécuritaires et accessibles seront également aménagés.



## AXE 2 – SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS ET QUALITÉ DE VIE

Deux stratégies d'intervention composent l'axe 2 :



### 2.1 Conjuguer sécurité et qualité de vie

#### ➔ À retenir

- Rétrécissement de chaussée à l'aide de bacs à fleurs
- Dos d'âne allongés
- Implantation de la limite de 40 km/h
- Afficheurs de vitesse

Dans une optique de développement durable, l'arrondissement de Saint-Laurent misera sur les mesures d'apaisement de la circulation pour préserver la quiétude de ses quartiers résidentiels.

Parmi les nouvelles mesures d'apaisement qui feront leur apparition sur le territoire, notons les afficheurs de vitesse, les dos d'âne allongés sur certains tronçons de rues aux abords des parcs et la mise en œuvre d'un projet-pilote de rétrécissement

de chaussée par l'installation de bacs à fleurs à certains endroits stratégiques dans le but d'inciter les automobilistes à ralentir.

Saint-Laurent compte également appliquer la nouvelle limite de vitesse de 40 km/h dans les rues résidentielles lorsque celle-ci sera officiellement en vigueur.

De plus, l'instauration de « quartiers verts » est envisagée dans certains secteurs : les quartiers bordant le boulevard Toupin et la rue Keller; ceux situés à l'est du boulevard O'Brien, au nord du boulevard de la Côte-Vertu, et ceux délimités par les axes Cavendish, A-40, Marcel-Laurin et Côte-Vertu. Ce concept se définit, entre autres, par la mise en place d'une signalisation spécifique, par un aménagement du domaine public rendant conviviaux les déplacements à pied et à vélo, par un accès facilité aux transports en commun et par la restriction de la circulation automobile aux déplacements locaux.

### 2.2 Mieux gérer les déplacements des camions

#### ➔ À retenir

- Renforcement du contrôle
- Interdiction du camionnage de nuit sur de nouveaux tronçons

En raison de la forte composante industrielle et commerciale du territoire, la gestion du camionnage a toujours fait l'objet d'une attention soutenue à Saint-Laurent. La préparation du Plan de transport était toutefois l'occasion de revoir le réseau en place et certaines pratiques. Parmi les modifications proposées, notons le renforcement de la signalisation sur l'ensemble du réseau de camionnage, l'accentuation du contrôle en période d'interdiction et, enfin, l'ajout de tronçons de routes où le camionnage sera interdit : sur le boulevard Décarie entre 19 h et 7 h au sud du boulevard de la Côte-Vertu, sur le boulevard Cavendish entre 19 h et 7 h au nord de la rue Raymond-Lasnier et en tout temps sur les rues Hodge et Houde.

## AXE 3 – RÉSEAU ROUTIER ET STATIONNEMENT

Cet axe s'articule autour de deux stratégies d'intervention :



### 3.1 Optimiser l'utilisation du réseau routier

#### ➔ À retenir

- Meilleure synchronisation des feux sur les artères
- Analyse pour le raccordement du boulevard Thimens à l'A-13
- Révision de l'intersection Pitfield/Thimens
- Prolongement du boulevard Cavendish

L'optimisation du réseau routier constitue un enjeu important compte tenu du niveau d'activité qui prévaut à Saint-Laurent. Cette optimisation passe par la rénovation des chaussées, l'optimisation du réseau autoroutier et de ses accès, l'amélioration de la fluidité sur le réseau artériel, une meilleure synchronisation des feux sur les axes importants, le parachèvement du maillage entre les principaux axes composant le réseau routier de l'arrondissement et un nouveau partage de la chaussée en faveur des modes de transport collectifs et actifs.

### 3.2 Réviser la gestion du stationnement

#### ➔ À retenir

- Implantation du SRRR

Une nouvelle politique de stationnement privilégiant le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) sera progressivement mise en place dans les zones de débordement, soit dans le Vieux Saint-Laurent, autour des trois gares de train de banlieue, dans le quartier Chameran et dans les secteurs où la présence d'un établissement scolaire occasionne une pénurie d'espaces de stationnement sur la rue.

La révision de la réglementation en secteur résidentiel et commercial et une nouvelle politique de stationnement hors rue viendront, en outre, appuyer cette stratégie.

### Des investissements de plusieurs millions de dollars

Le Plan de transport est l'une des réalisations majeures des dernières années. Il tient compte de la réalité de Saint-Laurent et, surtout, des préoccupations exprimées par tous les acteurs du milieu. Il vise à favoriser une meilleure cohabitation de tous les modes de déplacement sur la voie publique, tout en mettant l'accent sur la sécurité et la qualité de vie de ses citoyens.

Des sommes importantes pour la mise en place des actions prioritaires identifiées dans le Plan d'action du plan de transport seront injectées, soit un million de dollars dès 2009 et un million par année au cours des deux prochaines années.

☎ 3-1-1

[ville.montreal.qc.ca/saint-laurent](http://ville.montreal.qc.ca/saint-laurent)